SARL ABC DEDIEU IMMO

Capital : 7 500 €
Siège social :
22 Rue Louis Le Vau
66000 PERPIGNAN

RCS PERPIGNAN 488 604 984

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le douze septembre,

A 18 heures,

Monsieur DEDIEU Marc, agissant en qualité de gérant et de seul associé de la société ABC DEDIEU IMMO, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de SEPT MILLE CINQ CENTS (7 500) Euros, a pris en Assemblée Générale Extraordinaire les décisions suivantes :

L'associé unique, après approbation des comptes annuels par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 14 mai 2025, et statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

M. DEDIEU Marc

Certifié conforme